



Introduction

Ce " Guide de la formation et de l'enseignement en alternance " a été réalisé dans le cadre du projet EQUAL Alt'Insertion. Ce projet, cofinancé par le Fonds social européen, a pour objectif le renforcement des outils et composantes de la formation en alternance, selon 5 axes de travail visant les résultats suivants :

- × la diminution du taux de rupture de contrat des apprenants en cours de formation par l'analyse de leurs causes et la proposition de pistes d'actions de prévention ;
- × l'optimisation des ressources dans le domaine de la formation des formateurs par la mise en place d'un " laboratoire pédagogique pilote " ;
- × la création d'un Label Qualité pour les entreprises formant les apprenants en alternance ;
- × l'expérimentation d'une reconnaissance sectorielle des apprenants dans le secteur automobile ;
- × la visibilité accrue de la formation en alternance et la revalorisation des métiers manuels par la réalisation d'outils de communication et de promotion.

L'élaboration du présent Guide s'inscrit dans ce dernier objectif, afin de donner aux jeunes, à leurs parents et aux organismes d'information et d'orientation, une vision claire et détaillée de l'enseignement et de la formation en alternance.

L'alternance

La formation et l'enseignement en alternance méritent certainement d'être mieux connus du grand public, afin qu'ils soient appréciés à la hauteur de leurs nombreux avantages et de l'originalité de ce qu'ils offrent comme opportunités. En effet, par sa position de jonction entre le monde de l'enseignement et de la formation et celui des entreprises, l'alternance constitue pour les jeunes non seulement une perspective attrayante de qualification, mais aussi d'insertion professionnelle efficace sur le marché de l'emploi.

Après une brève présentation des missions de l'alternance, nous aborderons dans la première partie de cet ouvrage la question de l'orientation, ainsi que l'organisation spécifique des formations à la fois au sein des CEFA (Centres d'Education et de Formation en Alternance) et de l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants de Petites et Moyennes Entreprises) : le dispositif spécifique et le cadre légal, les différentes voies ainsi que l'encadrement et l'évaluation.

Dans la seconde partie, nous reprendrons de manière plus exhaustive les offres d'enseignement et de formation proposées en CEFA et au sein des différents Centres de formation du réseau IFAPME.

Enfin, dans la dernière partie, nous donnerons la parole aux acteurs de l'alternance : apprenants, formateurs, accompagnateurs, délégués à la tutelle, patrons, ... ainsi qu'à deux employeurs dont la réussite professionnelle exemplaire est intimement liée à leur parcours dans l'alternance.

1. Définition

L'alternance est une méthode pédagogique qui se fixe comme finalité l'apprentissage d'un métier par une articulation constante entre la formation pratique en milieu professionnel et la formation générale, théorique et pratique en centre de formation.

Cette pédagogie répond à un réel besoin de la société car d'une part, elle permet de rencontrer les attentes des candidats qui préfèrent se former en situation de travail, et d'autre part, elle facilite l'intégration socio-professionnelle d'un plus grand nombre de jeunes.

En avril 2004, le Conseil Consultatif de la Formation en Alternance (CCFA) a élaboré un avis relatif à la définition opérationnelle de la formation en alternance qui comprend huit éléments nécessaires et incontournables :

1. l'existence de fonctions correspondant à deux temps et deux lieux : celui de la production en entreprise (de biens ou services, secteur marchand ou non-marchand) et celui de la formation (en établissement scolaire ou centre de formation) ;

2. l'articulation de la production et de la formation dans un même projet négocié de formation ayant pour objectif l'acquisition de compétences liées à un métier ;

3. la reconnaissance des compétences acquises ;

4. une alternance mensuelle de temps et de lieux, de formation et de travail, inscrite dans des cycles de minimum 6 mois ;

5. deux temps minimum pour chacune des fonctions (20 % minimum pour la formation et 50 % minimum pour la production), l'addition de ces deux temps ne pouvant excéder le temps plein ;

6. une fonction d'encadrement dans les deux lieux permettant au minimum un contact pédagogique mensuel et s'inscrivant dans une perspective d'évaluation formative ;

7. la reconnaissance de la situation d'apprenant du stagiaire qui lui octroie le temps nécessaire à l'acquisition de compétences et la marge d'erreur relative à la nature de l'opération de formation ;

8. la reconnaissance financière du stagiaire et son accès aux droits sociaux.

L'alternance est principalement organisée d'une part par les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), et de l'autre par l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Dans l'enseignement qualifiant, c'est-à-dire dans les CEFA, les finalités de l'alternance sont celles de l'enseignement secondaire telles que définies par le Décret-Missions de 1997, à savoir :

- * promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- * amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- * préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- * assurer à chaque élève des chances d'émancipation sociale ;

* ouvrir le droit à la certification et à la qualification correspondant aux compétences requises pour l'exercice d'une profession.

Les finalités de l'alternance à l'IFAPME, définies dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 constituant l'IFAPME, sont les suivantes :

- o donner au public la possibilité de s'engager dans un système d'apprentissage visant la formation qualifiante permettant d'accéder au marché de l'emploi pour de nombreuses professions ;

- o donner au public la possibilité de suivre une formation de chef d'entreprise qui prépare à l'exercice d'une profession indépendante ou d'une fonction dirigeante dans une TPE (Très Petite Entreprise) ou une PME (Petite et Moyenne Entreprise) ;

- o donner au public la possibilité de s'inscrire dans la perspective de la formation tout au long de la vie par le biais de la formation continue et le développement de l'esprit d'entreprendre.

Chaque dispositif en alternance met en place les outils et méthodes visant à atteindre ses finalités, dans le respect de son propre cadre légal et réglementaire. Les modes de reconnaissance des compétences acquises varient également selon que l'on se situe dans les CEFA ou à l'IFAPME.

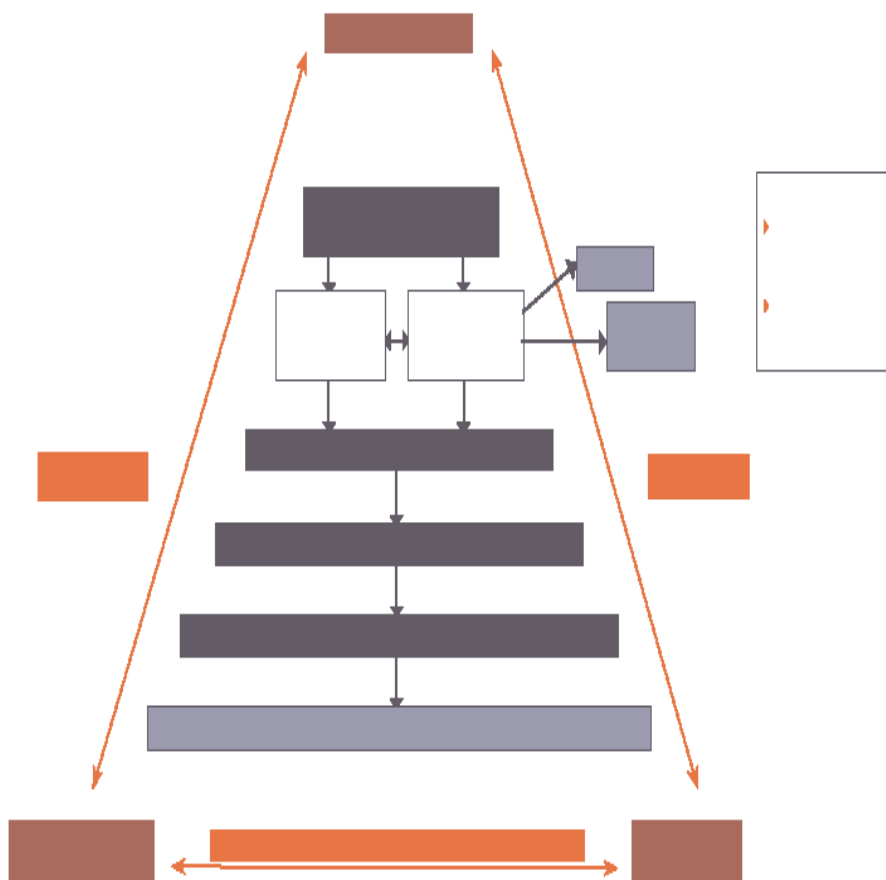
Dans les CEFA, la certification dépend de la compétence exclusive de la Communauté française. La réussite donne lieu à la délivrance d'un diplôme et/ou d'un certificat de qualification.

Dans les centres du réseau IFAPME, la réussite des épreuves de fin de formation débouche sur la délivrance d'un certificat d'apprentissage ou d'un diplôme de chef d'entreprise, tous deux homologués par la Communauté française par le biais d'une Commission d'homologation.

2. Mode de fonctionnement

Le mode de fonctionnement de l'alternance, illustré par le schéma ci-dessous, vise une complémentarité et une articulation des apprentissages théoriques et pratiques, et requiert une grande souplesse d'adaptation tant à la réalité des entreprises qu'aux besoins des jeunes.

Les opérateurs d'enseignement et de formation en alternance privilégient en effet une relation de proximité avec les apprenants et les entreprises. Une attention particulière est portée à la fois à la qualité de l'accompagnement des apprenants et aux conditions de collaboration avec les entreprises afin de pérenniser le processus de formation et de suivre l'évolution des besoins de chacun des acteurs.



- Extrait de la " Charte qualité - la formation en alternance",
élaborée dans le cadre du projet Equal " Observatoire de l'alternance " 2001-2004,
en partenariat IFAPME-SYSFAL.

3. Perspectives pour le renforcement de l'alternance

Tant le Gouvernement de la Communauté française que le Gouvernement de la Région wallonne manifestent un réel intérêt pour l'alternance en tant que méthode pédagogique visant à l'apprentissage d'un métier par un 'aller-retour' entre la pratique du métier en milieu professionnel et la formation qualifiante, théorique et pratique.

Cet intérêt manifeste pour **renforcer l'attractivité de l'alternance** se traduit d'une part par les priorités du **Contrat pour l'Ecole** comme " choisir et apprendre un métier à l'école " - " orienter efficacement chaque jeune ", d'autre part par les impulsions du **Plan stratégique transversal 2 : " Développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie "** telles que :

- * " L'alternance : en route vers un métier " ;
- * " L'orientation, l'information et la promotion : toutes les cartes en main pour choisir sa voie " ;
- * " Valoriser une approche métiers : des formation en lien avec le marché du travail " .

Ces initiatives communautaires et régionales visent notamment à :

- * la mise en place d'un service commun d'information et d'orientation sur l'espace Wallonie - Bruxelles ;
- * la mise en place d'équipements performants et à la pointe technologique par la création des Centres de Technologies Avancées - CTA en lien avec le réseau des Centres de compétence wallon - CDC ;
- * l'inscription de l'alternance dans l'enseignement qualifiant ;
- * l'organisation de la filière qualifiante en lien avec le redéploiement de la C.C.P.Q. (Commission Communautaire des Professions et des Qualifications) ;
- * la simplification et l'harmonisation du système de primes ;
- * la simplification du statut de l'apprenant en alternance ;
- * la simplification du pilotage de l'alternance ;
- * l'inscription de l'alternance dans un processus d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- * la promotion des métiers manuels et techniques ;
- * ...

De plus, des moyens budgétaires sont prévus pour soutenir la mise en œuvre de ces initiatives. C'est le cas du **Plan d'actions prioritaires dit Plan Marshall** dont une partie des ressources financières sont affectées au renforcement de la qualité de la formation et de l'enseignement qualifiants.

Au niveau européen, la Commission européenne a, dans son livre blanc sur l'éducation et la formation, mis l'accent sur la nécessité de rapprocher l'école et l'entreprise. Lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, les Chefs d'Etat et de gouvernement insistent sur la nécessité d'associer l'entreprise et les établissements d'enseignement dans un processus d'alternance. La Déclaration de Copenhague confirme en novembre 2002 les objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe et encourage le développement de l'alternance.

PARTIE 1

01

La question de l'orientation

Chapitre 1:

La question de l'orientation

1. Processus d'orientation

L'orientation scolaire et professionnelle couvre un grand nombre d'activités qui, chacune, s'avère essentielle pour inscrire l'apprenant dans un processus dynamique visant à construire positivement son projet professionnel et son projet de vie.

Tout jeune qui est confronté à un choix d'orientation devra se poser un ensemble de questions concernant son identité et ses références personnelles, ses relations avec les autres et la projection de ses actions dans son environnement.

Or, ces choix d'orientation nécessitent d'être opérés en connaissance de cause, selon une information aussi complète que possible parmi les offres d'enseignement et de formation. La question de la future profession et du choix de réseau d'enseignement ou de formation sera à chaque fois centrale et dépendra du regard que le jeune portera sur lui, sur les autres et sur le type d'actions qu'il envisage " dans le champ de ses possibilités " (aptitudes présumées). Ces derniers points sur les " futurs possibles " sont d'autant plus importants qu'un objectif d'insertion professionnelle est associé aux finalités de la formation. Cette nécessaire articulation entre le monde de la formation, l'enseignement et le monde du travail passe par une meilleure connaissance des professions, les conditions d'exercice comme leur cadre et leurs exigences en matière de compétence.

Le processus d'orientation scolaire et professionnelle comporte différentes étapes incontournables qui auront pour objectif commun de promouvoir auprès des jeunes une représentation et une approche de la réalité sociale sans stéréotype :

- 1. information : fournir des renseignements objectifs et concrets et con-

naître quels sont les types de cours ou de profils qui intéressent les entreprises ;

- 2. premiers conseils : faire des propositions fondées sur les valeurs, les aptitudes, les attentes du candidat ; l'aider à prendre conscience des choix qui lui sont offerts et des conséquences de ces différents choix ;

- 3. orientation à l'aide d'outils spécifiques :

- analyse des professions et métiers : permettre au candidat de se construire une représentation plus concrète du métier choisi par le biais d'une batterie d'outils ;

- évaluation : formuler un diagnostic sur l'adéquation entre un candidat donné et divers choix possibles, au moyen de techniques formelles ou informelles ;

- 4. placement : envisager un stage et négocier un plan d'activités ;

- 5. suivi : entrer en contact avec d'anciens élèves/apprenants pour savoir ce qu'ils sont devenus et s'ils ont besoin d'un supplément d'aide.

2. Projet professionnel

Les opérateurs d'enseignement et de formation prennent souvent des initiatives destinées à valider le choix d'orientation de l'apprenant, sensibiliser celui-ci aux métiers par la rencontre avec des professionnels et la découverte des outils d'information réalisés par les secteurs.

Pour les CEFA, les conseillers d'orientation des Centres Psycho-Médicaux Sociaux ont aussi pour mission importante d'aider les nouveaux élèves à passer sans heurts du plein exercice à l'alternance et donc d'une méthode pédagogique à une autre. Ils disposent pour ce faire de différents outils et participent avec l'équipe éducative à la personnalisation du plan de formation. Ce plan de formation intègre le projet personnel de l'apprenant.

Pour l'IFAPME, les assistants d'aide à la décision informent, orientent et aident les apprenants à mieux définir leur choix professionnel. Ils per-

mettent aussi aux délégués à la tutelle d'affiner avec l'apprenant le plan de formation. Les initiatives mises en place dans l'élaboration du projet professionnel envisagent la prise en charge de la personne de manière globale. Parmi les sujets traités figurent les méthodes d'étude et de travail, la connaissance de soi, les conséquences de décision et l'orientation professionnelle comprenant notamment les visites et les échanges avec des professionnels, etc.

En définitive, tout apprenant doit maîtriser les compétences professionnelles, les comportements et attitudes nécessaires pour accéder à une vie professionnelle active et satisfaisante dans un monde du travail en rapide mutation. L'intérêt des apprenants est de suivre un programme d'études équilibré, leur laissant la possibilité et le temps de faire des choix ultérieurs adaptés à leurs capacités, intérêts et/ou ambitions.

3. Accueil en alternance

Dans les offres de formations proposées en alternance, la phase d'accueil est particulièrement soulignée.

À L'IFAPME,

les délégués à la tutelle reçoivent les candidats pour les informer, établir avec eux un plan de formation qui tient compte de l'âge, du parcours précédent, des aptitudes, du projet professionnel et de vie du candidat.

La possibilité de s'inscrire tout au long de l'année est offerte à tout candidat souhaitant apprendre un métier en alternance.

Un dispositif d'aide à la décision est en place pour aider les candidats dans leur choix de métier, de formation.

Un dispositif de classes d'accueil existe pour tout candidat qui souhaite s'inscrire en apprentissage et qui est également en recherche d'une entreprise formatrice. Ces classes d'accueil permettent au jeune inscrit de suivre les cours généraux et professionnels ainsi que les cours d'adaptation consacrés à la recherche d'une entreprise de formation. Ce dispositif est activé en période de rentrée.

DANS LES CEFA,

l'équipe pédagogique (enseignants, accompagnateurs, coordonnateurs, agents du C.P.M.S.,...) encadre l'apprenant, dès son arrivée et tout au long de sa formation, pour établir et suivre un profil de formation personnalisé, et si besoin, des modules de formation individualisés sont prévus pour aider le jeune à maximaliser ses chances d'intégration professionnelle. Si le besoin s'en fait sentir, des modules de formation individualisés, destinés à maximaliser les chances d'une bonne orientation du jeune, sont mis en place afin de :

- * remettre les connaissances du jeune à niveau;
- * acquérir les connaissances de base minimales pour accéder à la formation par le travail en entreprise;
- * se familiariser aux règles de vie en commun et élaborer un projet de vie.

Les CEFA accueillent tout au long de l'année les jeunes souhaitant se former pour une profession déterminée. Ils organisent une mise à niveau individualisée afin de permettre à chaque jeune de s'insérer dans le processus de formation, quel que soit le moment de son inscription.